Цa

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation et de la vie universitaire

12 Novembre 2019

Approuvé le 16 Décembre 2019











La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 12 novembre 2019 à 14h30 à la Salle du Conseil de la Présidence, 40 rue de Rennes, 49100 ANGERS, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
BARBE Valérie	Excusée, a donné procuration à M. PIERRE
BIENVENU Roselyne	Excusée, a donné procuration à Mme MALLET
(suppléante : HOUEL Stéphanie)	Execused, a doffile production a write witeEET
BIORET Pierre	Présent
BLAKE Laura	Excusée, a donné procuration à M. LAMBERT
BOUCHERON Sonia	Présente, arrivée à 15h00
BOUT Victor	Excusé
CAILLEAU Thierry	Excusé, a donné procuration à M. RULENCE
CHAUVIN Paul	Ziodese, a definie presultation a mi nezzinez
(Suppléant : PAPIN Clément)	Présent
COUTURIER Eric	Absent
COUVÉ Marine	Absente
DOUESNEAU Guewen	Présent
EMOND Hervé	Excusé
FLEURANT Cyril	Présent
FOUCHET Florian	Excusé, a donné procuration à Mme
	INGREMEAU
GAY-BOISSON Catherine	Absente
GUICHETEAU Marie-Laure	Absente
(Suppléant : JARROSSAY Renaud)	Absente
INGREMEAU Françoise	Présente
JOUANNEAU Sarah	Absente
LACROIX Florence	Présente
(Suppléante : CHAUVIGNE Céline)	
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à M. RULENCE
LAMBERT Axel	Présent
(Suppléante : Jardineau Chloé)	
LANDES Claudine	Présente
LEGEAI Laëtitia	Absente
(Suppléante : LEROY Mélodie)	
LERICHE Philippe	Présent
LEROLLE Nicolas	Excusé, a donné procuration à Mme MALLET
LIBOUBAN Hélène	Présente
MATHIEU Elisabeth	Excusée, a donné procuration à M. PIERRE
MERCIER Félix	Absent
(Suppléant : LE FOLL Aurélien)	
MOISY Laurence	Excusée, a donné procuration à M. VIOLIER
NGUYEN PHUONH Linh	Présente
(Suppléante : GAUDIN Mathilde)	
NIVELEAU Agathe	Présente
(Suppléante : MOISON Joanne)	



PENGAM Soizic	Présente
(Suppléant : MÉZIÈRE Simon)	
PIERRE Éric	Présent, arrivé à 15h00
RAUD—LEGER Léna	Absente
(Suppléant : HELLIO Julien)	
RULENCE David	Présent
TRICOIRE-LEIGNEL Hélène	Absente
URBAN Thierry	Absent
VIGNON-BARRAULT Aline	Présente, arrivée à 16h30
VIOLIER Philippe	Présent

Membres présents invités par le Président :

BERNARD Catherine, Vice-Présidente déléguée aux relations avec les milieux économiques

DEBSKI Nathalie, Vice-Présidente déléguée à l'innovation pédagogique

EVEN Florence, Directrice générale adjointe

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de droit, économie, gestion

CHABASSE Dominique, Directeur du SUMPPS

MENARD Christine, Directrice du SUIO-IP

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante

PASSIRANI Catherine, Directrice de PluriPASS

BOISSON Didier, Directeur du projet THELEME

BAUMARD Albéric, Directeur adjoint des Etudes et de la Vie Etudiante

GENOT Sophie, Chargée de projets cultures à la Direction de la Culture et des Initiatives PERRAUDAU Dimitri, Chargé de projets cultures à la Direction de la Culture et des Initiatives

PRUDHOMME Florence, en charge du secrétariat juridique de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers – D.A.G.J.I.

NIGET David, Maître de Conférences en Histoire

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI



Ordre du jour

1.	Informations	1
	1.1 Calendrier et méthodologie de la rédaction des statuts de la COMUE expérimenta UA-LMU	
2.	Procès-verbal de la CFVU	1
	2.1 Procès-verbal de la CFVU du 23 septembre 2019	1
	2.1 Procès-verbal de la CFVU du 17 octobre 2019	2
3.	Enseignement et conventions	2
	3.1 Présentation de la réforme de santé	2
	3.2 Création du D.U. « droit des enfants et pratiques professionnelles » - Faculté d Lettres Langues et Sciences Humaines	
	3.3 Convention de partenariat entre l'Université d'Angers et l'Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse – proposée dans le cadre de la création du D. « droit des enfants et pratiques professionnelles » - Faculté des Lettres, Langues Sciences Humaines	U. et
	3.4 Création d'un E2O « Buddy System »	7
	3.5 Congé pour projet pédagogique – Critères et procédures d'attribution	7
	3.6 Demande de subvention auprès du Fonds Social Européen – « Dispositif	9
	d'aide à la réussite et à la réorientation des étudiants » (DARRE)	9
	3.7 Bilan des Césures	0
	3.8 Bilan du Campus Day	2
	3.10 Bilan de la carte Culture	2
	3.11 Bilan de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers	3
	3.12 Point d'étape du projet THELEME	4
4.	Questions diverses1	5
5.	ANNEXE : diaporama de la séance du 12 novembre 2019 1	6



Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (C.F.V.U.) à 14h30. A l'ouverture de la séance du 12 novembre 2019, 23 membres sont présents ou représentés (40 membres en exercice, 16 membres présents, 7 procurations).

Il annonce que le point sur le bilan du dispositif D.A.R.E. est reporté à la C.F.V.U. du 16 décembre 2019.

En préambule de l'ouverture de la Commission, Monsieur ROBLÉDO tient à exprimer son soutien à l'étudiant lyonnais qui a tenté de mettre fin à ses jours le vendredi 8 novembre 2019, en s'immolant par le feu. Il espère que l'étudiant pourra se rétablir. Il exprime également son soutien à sa famille et à ses proches.

Monsieur ROBLÉDO précise que cet acte désepéré doit interroger la communauté universitaire dans son ensemble. Une série de dispositifs peut être mise en place de façon collective pour éviter de connaître ces situations extrêmes. Ces dispositifs doivent permettre de détecter les situations dramatiques et de mettre en place un accompagnement psychologique, social et parfois aussi financier. Un dialogue permanent doit être instauré entre l'Université et ses partenaires pour appréhender les phénomènes individuels. Chaque individu doit se sentir concerné face à ces situations dramatiques. Il est important de détecter lorsqu'il existe un malêtre pour pouvoir orienter la personne concernée vers les services compétents.

1. Informations

1.1 Calendrier et méthodologie de la rédaction des statuts de la COMUE expérimentale UA-LMU

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Un groupe de travail mixte a été instauré entre l'Université d'Angers et Le Mans Université pour travailler sur une proposition de rédaction des statuts.

Ces statuts seront ensuite examinés par les instances des deux établissements.

Les représentants de l'Université d'Angers au sein de ce groupe de travail sont tous issus de la Commission des statuts. Cette commission n'existant pas à l'Université du Mans, un autre dispositif de désignation a été mis en place. Les groupes sont constitués de 16 personnes.

En parallèle de ces groupes de travail mixtes, des groupes de travail internes à l'Université d'Angers ont été instaurés. L'objectif est de réfléchir et discuter des propositions émises dans le cadre des groupes de travail mixtes.

Ces statuts doivent être examinés et votés au Conseil d'administration du 19 décembre 2019. Ils devront au préalable avoir été examinés par la Commission des statuts de l'Université, le Comité technique et le Conseil Académique plénier.

2. Procès-verbal de la CFVU

2.1 Procès-verbal de la CFVU du 23 septembre 2019

Le procès-verbal de la Commission de la formation et de la Vie universitaire du 23 septembre 2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.



2.1 Procès-verbal de la CFVU du 17 octobre 2019

Le procès-verbal de la Commission de la formation et de la Vie universitaire du 17 octobre 2019 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

3. Enseignement et conventions

3.1 Présentation de la réforme de santé

Madame Catherine PASSIRANI, Directrice de PluriPASS, présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Conformément au décret, les filières de Santé se nomment filières « MMOP » (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) pour reprendre l'acronyme des 4 filières principalement concernées. A l'Université d'Angers, s'ajoutent également les filières Kinésithérapie et Ergothérapie en raison de l'existence de conventions avec les instituts de formation.

Elle explique que plusieurs voies permettront désormais l'accès aux filières de Santé. Le dispositif est nommé « UA PASS ». Deux voies principales seront instaurées avec une répartition égale des places.

La première voie consiste en une reconduction de la première année PluriPASS telle qu'elle existe aujourd'hui. Le semestre 3 étant désormais supprimé, les filières de Santé ne peuvent plus être intégrées qu'à la fin du semestre 2 de PluriPASS.

Les étudiants qui n'intégreront pas les filières de Santé à l'issue de la première année PluriPASS pourront de nouveau tenter leur chance au niveau L2. Cette chance sera offerte dans le cadre de toutes les licences, sous réserve de remplir des conditions qui sont en train d'être définies.

La deuxième voie consiste en la possibilité d'intégrer les filières de Santé, dès la première année, quelle que soit la licence d'inscription. Le dispositif est nommé L (licence) PASS.

Il était déjà possible d'intégrer une filière de Santé en étant inscrit en licence dans le cadre du dispositif AlterPASS. 10% des places étaient réservées à cette voie. Le dispositif, renommé L-PASS, offrira désormais 50% des places. Il s'agit d'une modification majeure qui ouvre de nouvelles perspectives.

Madame PASSIRANI précise que l'objectif est de diversifier le profil des étudiants.

Certaines universités ne proposeront plus la voie PluriPASS et réserveront donc l'ensemble des places au dispositif L-PASS.

D'autres universités ont en revanche décidé de ne pas donner autant de chances par les licences. Elles devront néanmoins respecter les quotas minimums instaurés.

Concernant le passage par la licence, les 50% se répartissent selon les modalités suivantes : 20% des places réservées aux étudiants de L1 et 30% des places réservées aux étudiants de

Madame PASSIRANI précise qu'un quota est imposé dès la licence 1 pour motiver les étudiants à intégrer les filières de Santé dès la première année. En passant par la licence 2, ou par la licence 3, l'étudiant intègre également les filières de Santé en début de deuxième année mais cela correspond à un recul.



Deux situations sont envisageables et, pour chacune d'entre-elles, deux chances sont offertes in fine pour intégrer les 6 filières MMOP, kinésithérapie et ergothérapie :

- une fois par l'intermédiaire de PluriPASS puis une fois par l'intermédiaire d'une licence ;
- deux fois par l'intermédiaire d'une licence.

Un quota de 5% minimum s'ajoute aux places précitées et sera proposé par l'intermédiaire de passerelles. Ces passerelles seront possibles pour toutes les filières et les conditions seront plus ouvertes que celles instaurées dans le cadre du dispositif « L-PASS ». Une voie spécifique sera également proposée aux étudiants infirmiers, dans les I.F.S.I.

Les modalités d'examen sont conservées pour les étudiants inscrits en PluriPASS, soit 5 examens dans l'année auxquels s'ajoutent, pour certains étudiants, des oraux en fin d'année.

Les étudiants souhaitant postuler par l'intermédiaire du dispositif L-PASS devront avoir un très bon dossier académique. Les notes et les classements seront étudiés.

Ils devront prendre l'option « accès santé » et choisir plusieurs modules parmi dix possibilités (cf. diaporama de séance). Ce sont des modules en ligne. Les examens se dérouleront ensuite en présentiel à la Faculté de Santé. Les modules seront majoritairement proposés par les enseignants de la Faculté de Santé, en collaboration avec d'autres enseignants participant déjà à PluriPASS.

Le module « projet santé » sera obligatoire. Il correspond au 3PE des étudiants de PluriPASS, avec la constitution d'une lettre de motivation, d'un C.V. et la réalisation d'une fiche métier.

Pour une première chance, cinq modules supplémentaires devront être choisis et s'ajouteront aux matières de la licence d'inscription. Ce sont donc six modules au total, pour 96h d'enseignement, qui seront suivis.

Pour une deuxième chance, c'est un total de 8 modules qui devra être suivi sauf si l'étudiant a déjà validé les 6 modules lors d'une première chance, auquel cas seuls 2 modules devront être suivis.

Après les étapes d'admissibilité, des épreuves orales seront organisées de la même manière que ce qui existe pour PluriPASS. Un jury siègera en parallèle, au mois de Juin.

Les étudiants pourront être inscrits en L1, en L2, en L3 ou en Classe préparatoire aux grandes écoles (C.P.G.E.). Les étudiants devront nécessairement être inscrits à l'Université et devront signer une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils ne sont pas inscrits dans plusieurs universités.

Madame MALLET précise que les étudiants ayant tenté une première chance par PluriPASS ne seront pas tenus de suivre l'option « accès Santé » lors d'une éventuelle seconde chance.

Madame PENGAM demande si des dispositifs spécifiques vont être mis en place pour les étudiants de licence qui souhaitent intégrer les filières de santé. Elle cite notamment les étudiants inscrits dans les filières Sciences et vie de la terre qui seront certainement très demandeurs, ce qui pourrait créer des tensions. Monsieur LERICHE rejoint cette analyse et ajoute que les Facultés de Sciences partagent ces inquiétudes. Il n'envisage pas de modifier



les capacités d'accueil des licences correspondantes mais, en fonction de l'évolution de Parcoursup, il sera peut-être nécessaire de les revoir. Si les flux devaient être trop importants, ce serait problématique pour les universités. S'il reconnaît que la réforme de santé est au bénéfice de l'étudiant, il considère que cette réforme nécessite de redoubler d'attention quant aux choix effectués dans Parcoursup.

Madame MALLET précise que deux « sous vœux » seront proposés dans Parcoursup. Pour toutes les licences qui auront un accès santé, il sera proposé le parcours classique et le parcours « accès santé ». Deux capacités d'accueil distinctes seront définies. En conséquence, les universités seront libres d'indiquer les capacités d'accueil souhaitées pour la mineure santé et le parcours classique.

Elle estime que PluriPASS permettait une année d'orientation progressive où l'étudiant pouvait envisager sereinement son « plan B » dans le cadre de son 3PE. La nouvelle réforme impose au bachelier d'indiquer, dès le départ, ses préférences de licence. Les lycéens devront anticiper leur « plan B » dès la classe de première ou de terminale.

Madame PASSIRANI considère qu'il conviendra de rester souple. Un étudiant, inscrit sur Parcoursup dans une filière avec L-PASS, qui souhaite changer dès le premier mois devrait pouvoir conserver sa première chance.

Les étudiants de toutes les licences pourront intégrer toutes les filières de santé. L'objectif est également que les étudiants sortant de PluriPASS puissent s'inscrire dans la majorité des licences. Il faut instaurer des passerelles dans les deux sens, sans conditions de choix de modules.

Monsieur ROBLÉDO demande à quel moment les pourcentages indiqués seront définis. Proposer dès le début de la réforme des pourcentages risque de créer un déséquilibre de chances de réussite. Si les volumes proposés sont trop différents entre les deux processus, la pression sera plus importante d'un côté. Il précise que les 50% de places indiqués ne se mesurent pas sur une année, mais sur trois années. Madame PASSIRANI le confirme.

Monsieur ROBLÉDO demande à quel volume de places les 50% seront appliqués.

Madame PASSIRANI répond que des dérogations seront sûrement possibles pendant deux ans. Il serait possible d'augmenter le nombre de places pour PluriPASS si les étudiants inscrits en licence ne sont pas suffisamment nombreux à désirer rejoindre une filière de santé. Le pourcentage pourrait ainsi passer plus progressivement de 70% à 50%. Ceci ne pourra toutefois être possible que pendant une période de deux ans.

La répartition des 50% au sein du dispositif « L-PASS » pourrait aussi faire l'objet d'ajustements entre les 20% de L1 et les 30% de L2-L3. Par exemple, le nombre de candidats pourrait ne pas être suffisant en L1. Il serait alors envisageable d'augmenter le pourcentage de places offertes en L2-L3, où l'on retrouvera également les deuxièmes chances de PluriPASS.

Le texte réglementaire précise qu'aucune des voies ne peut dépasser le seuil de 50% des places. Après les deux années d'expérimentation, les reports entre la voie des licences et la voie PluriPASS ne seront donc plus possibles.



Une action de communication à l'attention des L1 dans les lycées et les différents salons doit être rapidement menée. Madame PASSIRANI précise que les pourcentages de chances indiqués correspondent toutefois à des maximums, une sélection des dossiers sera opérée.

Les lycéens doivent comprendre que les chances seront aussi importantes, voire plus importantes, les premières années en passant par une licence plutôt qu'en étant inscrits à PluriPASS. Les lycéens devront choisir leurs options au lycée en fonction de leur « plan B » et non en fonction des filières de Santé car elles sont accessibles depuis toutes les licences et toutes les options.

Suite à la suppression du S3, les places ont été reportées sur le dispositif « AlterPASS ». Cette information sera diffusée à partir du mois de janvier dans les facultés.

Monsieur BIORET demande s'il est prévu d'augmenter le nombre de places en 2ème année des filières MMOP.

Madame PASSIRANI répond qu'une augmentation de 8 places est prévue pour cette année et l'année universitaire prochaine. Cela représente un total de 350 places au numerus clausus. Vont s'ajouter les voies par les passerelles et les voies par les I.F.S.I. Le nombre de places pourrait ainsi être porté à 370 ou 380. Le nombre d'étudiants formés sera plus important.

Monsieur BIORET se demande si les étudiants ne vont pas déserter PluriPASS, le pourcentage de places retiré pour le passage en 2ème année étant assez important. Madame PASSIRANI estime que le risque est limité pour la rentrée prochaine. Elle ajoute qu'il est envisagé de baisser la capacité d'accueil de PluriPASS de façon graduelle dans les prochaines années puisque le nombre de places attribué sera moins important. Il pourrait également être envisagé à terme de ne plus proposer de première année dans ce cadre.

Monsieur RULENCE demande si un étudiant peut suivre les modules de 96h de façon indéterminée entre la L1, la L2 et la L3, selon le moment où il tente sa chance. Madame PASSIRANI répond que, pour tenter sa chance, il faut avoir validé 6 modules sur une année. Ces 6 modules seront proposés à partir de mi-octobre avec un examen en décembre pour certains modules. L'étudiant devra ensuite passer les autres modules au mois d'avril pour disposer de l'ensemble des notes au mois de juin. Suite à une nouvelle interrogation de Monsieur RULENCE, Madame PASSIRANI répond que l'étudiant peut décider de ne passer ces modules qu'en L2.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que pour candidater dans les filières de Santé, il faut impérativement avoir réussi son année de licence. Il ne suffit pas de valider les modules. Madame PASSIRANI le confirme et ajoute que les modules auront un poids beaucoup moins important que les autres matières de licence suivies.

Concernant les étudiants qui souhaitent s'inscrire aux modules dès la licence 1, Monsieur BIORET demande quels aspects du dossier seront étudiés, à savoir si l'examen portera sur les résultats au Baccalauréat ou sur les premiers résultats de licence. Madame PASSIRANI répond que les demandes seront étudiées à l'issue des résultats du premier semestre. L'étudiant devra également avoir validé les modules. D'autres données seront peut-être prises en considération comme, par exemple, la validation de contrôle continu. Ces éléments sont encore l'objet de discussions. Les étudiants qui se présentent en première année risquent d'être évalués sur une période très courte.



Monsieur BIORET a le sentiment qu'il est plus aisé de valider une licence et les modules plutôt que de réussir dans une filière aussi exigeante que PluriPASS. Il se demande en ce cas quel pourra être le devenir de PluriPASS.

Madame PASSIRANI rappelle que les étudiants devront avoir validé leur année de licence avec une excellente moyenne. Le rang du classement de l'étudiant dans sa licence d'inscription sera important. Elle reconnait que la charge de travail peut apparaitre moins importante dans ce cadre. Il conviendra de s'assurer que les étudiants recrutés par les licences auront la même capacité de travail que les étudiants inscrits à PluriPASS. Les oraux pourraient permettre ce type de vérifications.

3.2 Création du D.U. « droit des enfants et pratiques professionnelles » - Faculté des Lettres Langues et Sciences Humaines

Monsieur David NIGET, Maître de Conférences en Histoire, présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Il précise que le D.U. présente une véritable articulation entre la recherche et la formation. Le constat de départ, qui a présidé à la création de ce D.U., est que de nombreux professionnels de la jeunesse et de la protection de l'enfance ont le sentiment de prendre en considération les droits des enfants. Seulement, en pratique, il n'existe pas de mise en œuvre systématique, ni même parfois de connaissance précise, du corpus de ce droit des enfants.

Cet enjeu va devenir primordial pour les professionnels de la protection de l'enfance et de l'éducation avec le concours d'instances internationales comme l'O.N.U., l'U.N.I.C.E.F. et le Conseil de l'Europe. La convention internationale des droits de l'enfant est un texte très normatif et détaché de l'effectivité de ces droits.

Un partenariat est instauré avec l'Ecole nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (E.N.P.J.J.).

Ce partenariat est formalisé par une convention. L'E.N.P.J.J. s'engage à instaurer cette formation dans le parcours de formation continue pour leur personnel.

Un co-financement est également prévu avec la mise à disposition de leur personnel de formation pour une partie des enseignements.

Le volume horaire est de 77h, réparties sur onze journées.

Monsieur ROBLÉDO se réjouit que cette formation s'appuie sur un travail de recherche.

Madame BOUCHERON demande si les journées seront décomposées en blocs de compétences. Cela pourrait permettre aux stagiaires de suivre un bloc de compétences et pas nécessairement l'ensemble du D.U. Monsieur NIGET répond par la négative. Chaque journée étant thématique, il a été décidé de ne pas découpler ces thématiques pour éviter de scinder les différentes entités professionnelles concernées. La question des droits des enfants doit relever d'une approche globale et non d'une approche segmentée par métiers.

Monsieur BIORET note que l'E.N.P.J.J. ne peut pas délivrer de D.U. II demande quels sont les diplômes que cette école peut délivrer en co-accréditation avec l'Université d'Angers. Monsieur NIGET répond que l'E.N.P.J.J., comme l'Ecole Nationale de la Magistrature par exemple, font de la formation continue pour leur propre personnel. Ils ne délivrent pas de diplômes mais



permettent à ces personnels de valider le concours qu'ils ont réussi pour intégrer ces structures. Toutefois, dans le cadre de la réforme de la formation continue, ces structures pourraient être habilitées à délivrer différents diplômes.

La création du D.U. est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et deux abstentions, deux membres de la CFVU étant arrivés en cours de séance, dont un porteur de deux procurations.

3.3 Convention de partenariat entre l'Université d'Angers et l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - proposée dans le cadre de la création du D.U. « droit des enfants et pratiques professionnelles » - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Monsieur NIGET présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Le tarif est fixé à 1650 euros par stagiaire, hors droits universitaires, et 150 euros pour les étudiants de l'Université d'Angers en formation initiale.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et deux abstentions.

3.4 Création d'un E20 « Buddy System »

Madame MALLET présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Cet E2o est proposé par la Direction de l'International. Il concerne les étudiants du dispositif « Bienvenue en France ». Une labellisation de ce dispositif a été demandée auprès du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Le « Buddy System » est un système européen de parrainage des étudiants internationaux par des étudiants locaux. Ce parrainage est réalisé à travers une plateforme en ligne et par les associations du réseau Erasmus Student Network.

Une réunion d'information sera programmée début janvier, suivie de deux réunions d'échanges de bonnes pratiques au cours du semestre. Les étudiants sont évalués par le biais d'un rapport.

Si les membres de la C.F.V.U. approuvent cette création, cet E2o sera mis en place dès janvier 2020.

Monsieur BIORET note qu'il est précisé que l'E2O peut être mené sur 1 ou 2 semestres. Madame MALLET répond que l'E2O sera mené sur 1 semestre pour cette année. Des étudiants pourront toutefois être parrainés sur deux semestres à l'avenir.

La création de l'E2O est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

3.5 Congé pour projet pédagogique – Critères et procédures d'attribution

Monsieur Didier LE GALL présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Il précise que le congé pour projet pédagogique (C.P.P.) a notamment été créé pour permettre la reconnaissance de l'investissement pédagogique des enseignants et enseignantschercheurs. La Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation avait annoncé une série de trois mesures :



- 1) l'intégration de l'investissement pédagogique dans la progression de carrière de l'enseignant-chercheur. Cela s'est traduit par l'introduction d'un échelon exceptionnel pour les Maîtres de conférences Hors classe. L'attribution de cet échelon dépend majoritairement de l'investissement pédagogique ;
- 2) la création d'un congé pour projet pédagogique ;
- 3) la création d'une prime d'engagement pédagogique. Ce volet n'est pas encore instauré.

Monsieur LE GALL précise que les enseignants titulaires des 1er et 2nd degrés affectés dans l'enseignement supérieur peuvent également bénéficier de ce congé.

Concernant l'éligibilité des enseignants (cf. diaporama de séance), Monsieur LE GALL ajoute que les enseignants de retour de congé longue maladie seront également prioritaires.

Les caractéristiques du congé pour projet pédagogique sont les mêmes que celles du congé pour recherches et conversions thématiques.

Pour que les congés puissent démarrer au 1er septembre 2020, Monsieur LE GALL précise que les membres de la C.F.V.U. doivent proposer des critères d'attribution. Ces critères devront ensuite être validés par le Conseil d'administration et être publiés avant le 15 décembre 2019. Les collègues auront ensuite jusqu'au 16 janvier 2020 pour déposer un dossier.

Les décisions d'attribution du congé seront examinées en Cac restreint, en avril et en juin 2020.

Monsieur LE GALL explique que la circulaire d'application du décret, qui précisera notamment le nombre de congés attribués à chaque université, n'est pas encore parue.

Monsieur ROBLÉDO juge le calendrier contraint. Le processus a été enclenché par le Ministère très récemment.

Les membres de la conférence des présidents d'université ont indiqué que le délai de dépôt de dossier était trop contraint. Le Ministère accordera peut-être un peu de souplesse concernant la date du 16 janvier 2020.

Après réflexions, Monsieur ROBLÉDO et les membres du bureau de la C.F.V.U. ont toutefois souhaité proposer ce dispositif dès cette année universitaire. Si des projets sont déposés, ils ne pourront apporter un résultat qu'à compter du 1er septembre 2021.

Les projets seront orientés vers des sujets qui auront déjà été abordés.

Monsieur ROBLÉDO procède à la lecture en séance des principes qui ont été discutés dans le cadre du bureau de la C.F.V.U. :

Les demandes de congé pour projet pédagogique devront répondre à au moins l'un des principes généraux suivants :

- développer un projet obtenu en réponse à un appel à projets, national ou local ;
- construire ou reconstruire un dispositif pédagogique, en distanciel ou non, y compris en master;
- construire un parcours flexible ;
- construire une formation dans le cadre d'un partenariat structurant pour l'Université;
- pouvoir être transférable à d'autres formations.



Monsieur ROBLÉDO précise que le bureau de la C.F.V.U. a adapté les critères proposés par l'Université de Lille.

Les collègues devront également définir les moyens humains et techniques dont ils auront besoin. Le C.P.P. relèvera de congés individuels mais il devra s'inscrire dans une dynamique collective. Monsieur ROBLÉDO précise qu'il n'a pas connaissance des coûts engendrés par la création du C.P.P.

Monsieur RULENCE demande ce que signifie « parcours flexible ». Monsieur ROBLÉDO répond que cela peut, par exemple, impliquer de combiner du présentiel et du distanciel, d'adapter les parcours de formation au niveau des étudiants... La flexibilité recouvre différentes notions.

Madame MALLET rappelle que le Ministère avait programmé l'an dernier un appel à projets « flexibilisation des licences », dans l'objectif de travailler sur certaines formations avec d'autres universités, et par conséquent de pouvoir les proposer à un nombre d'étudiants beaucoup plus important. Les mutualisations d'unités d'enseignement étaient par exemple envisagées, avec un travail important sur l'enseignement à distance. L'Université d'Angers n'a pas répondu à cet appel à projets. Elle pense que le terme « flexibilité » a été retenu par l'Université de Lille dans le cadre de cet appel à projets.

Monsieur LE GALL précise que les prochains calendriers du C.P.P. correspondront aux calendriers définis pour la mise en œuvre du C.R.C.T.

Les critères et la procédure d'attribution du congé pour projet pédagogique sont adoptés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour, un membre porteur de deux procurations ayant quitté la séance tout en laissant une procuration.

3.6 Demande de subvention auprès du Fonds Social Européen - « Dispositif d'aide à la réussite et à la réorientation des étudiants » (D.A.R.R.E.)

Madame MALLET précise que le dispositif d'aide à la réussite des étudiants (D.A.R.E.) avait bénéficié d'un financement de la Région et du fonds social Européen (F.S.E.).

En août 2019, le F.S.E. a lancé un nouvel appel à projets en mettant l'accent sur l'innovation. L'Université d'Angers a déposé une demande début octobre afin de poursuivre l'accompagnement initié dans le cadre du dispositif D.A.R.E. Le nouveau dispositif se nomme « Dispositif d'aide à la réussite et à la réorientation des étudiants » (D.A.R.R.E.).

Certains étudiants sont en difficulté car ils ont été mal orientés. Le dispositif Rebond Sup instauré peut leur permettre de réfléchir à une autre orientation. Le F.S.E. n'avait pas souhaité que le premier projet propose un volet réorientation. Cela sera désormais possible avec ce deuxième appel à projet.

Dans le cadre d'une réflexion avec les composantes, Madame MALLET explique qu'il a été proposé un accompagnement en amont de la rentrée universitaire. Des devoirs de vacances vont être proposés, notamment pour les titulaires d'un baccalauréat technologique. Des actions de remédiation vont également être instaurées et un programme d'accompagnement renforcé, pour la réorientation des étudiants.



Un travail a été mené, dans le cadre de Rebond Sup, avec les licences de droit, d'économie et de gestion sur les passerelles vers des B.T.S.

L'accompagnement « plan étudiant » de la Faculté de droit, d'économie et de gestion était de proposer une licence en deux ans pour que les étudiants définissent leur projet professionnel et puissent, le cas échéant, envisager des réorientations vers les B.T.S. L'objectif est de mieux travailler avec les lycées dans cette optique. Les I.U.T. devraient accueillir plus d'étudiants des baccalauréats technologiques dans le cadre de la réforme des Bachelors Universitaires technologiques. En conséquence, les titulaires d'un Baccalauréat professionnel seront peut-être davantage accueillis en B.T.S. et seront moins présents dans les licences.

Un travail est également mené dans le cadre du dispositif Rebond Médico Social et Sanitaire (M2S) qui permet aux étudiants d'améliorer leur niveau académique et de les amener à réfléchir à leur réorientation.

Des moyens humains ont été demandés, à savoir un ingénieur pédagogique pour pouvoir travailler sur les devoirs de vacances ou sur un autre dispositif, un conseiller développeur pour travailler sur les passerelles et quatre chargés d'accompagnement, dont un pour l'I.U.T. qui ne profite pas du plan étudiant.

Le budget a été voté par le Conseil d'Administration du 23 Octobre 2019. La réponse du F.S.E. sera connue aux alentours du mois de janvier.

3.7 Bilan des Césures

Monsieur Albéric BAUMARD, Directeur adjoint de la Direction des Enseignements et de la vie Etudiante présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Monsieur BAUMARD précise que le bilan porte sur les trois dernières années au cours desquelles les césures ont augmenté de façon assez significative. L'ESTHUA est la composante qui concentre le plus de césures.

Les années les plus concernées par la césure sont le Master 1 et le Master 2.

Depuis 2 ans, certains étudiants demandent la suspension de leur L1 avant même de l'intégrer. Cela est une nouveauté rendue possible sur Parcoursup. Les lycéens peuvent signaler qu'ils souhaitent une année de césure. Monsieur BAUMARD précise que cette information ne peut pas être prise en compte par la commission d'examen des vœux car elle n'est pas identifiée.

Il est ensuite demandé à ces lycéens de produire un dossier expliquant les raisons de leur volonté de faire une année de césure.

Un accompagnement doit être proposé aux étudiants qui partent en année de césure. Monsieur BAUMARD précise qu'il est complexe de mettre en œuvre cet accompagnement pour des néobacheliers car ils ne sont pas connus des services compétents. De plus, ces étudiants ne reviennent pas nécessairement s'inscrire à l'Université d'Angers après avoir fait leur année de césure.

Ces césures sont vécues comme des années charnières, un moment de transition pour les étudiants qui se posent des questions sur leurs projets.

La plupart des étudiants réalisent un stage à l'étranger ou cumulent un emploi et un stage pendant leur année de césure. Plusieurs projets sont généralement cumulés.



Monsieur BAUMARD insiste sur l'importance du caractère volontaire de la césure. Il ne doit pas s'agir d'un élément obligatoire de la formation.

La césure est prévue par le code de l'éducation depuis 2017 à l'article D. 611-18. Un certain encadrement est défini. La césure doit désormais bénéficier d'un dispositif d'accompagnement pédagogique. Monsieur BAUMARD explique que cela est complexe à mettre en œuvre, la césure représentant notamment un espace de liberté et de temps personnel.

Monsieur BAUMARD précise qu'il est délicat de refuser une césure. Un étudiant parti en année de césure, qui a accompli des missions relevant de sa formation, pourrait demander à valoriser cette expérience à la place du stage prévu par exemple dans son M2.

Il convient également de déterminer quels sont les meilleurs interlocuteurs pour assurer l'accompagnement. Ce rôle pourrait être dévolu aux chargés d'accompagnement.

Madame MALLET remercie Monsieur BAUMARD pour le travail qu'il réalise avec les composantes pour la mise en place de ces césures.

Monsieur RULENCE demande comment les composantes peuvent accompagner les néobacheliers. Monsieur BAUMARD répond que les composantes demandent la production d'un rapport d'une à deux pages qui constitue un bilan, explicite ce que l'étudiant a pu découvrir et ce qui peut être valorisé dans son futur parcours. Il serait envisageable d'exiger davantage de productions, pour éventuellement créer des réseaux d'expérience entre les étudiants.

Madame MALLET précise que les néo bacheliers qui partent avant la première année de licence sont avant tout désireux d'avoir le statut d'étudiant pendant un an et de pouvoir conserver une place à la rentrée suivante.

Monsieur RULENCE constate qu'il n'est pas possible d'orienter les néo bacheliers pour les cadrer et pour définir une cohérence entre l'année de césure et l'année de formation envisagée. Madame MALLET le confirme. La majorité des étudiants qui partent à l'étranger avant la L1 souhaitent principalement apprendre ou consolider un niveau de langue étrangère.

Madame BERNARD estime que certaines compétences pourraient probablement être validées. Il faudrait pouvoir suivre ces étudiants, leur demander une présentation orale de ce qu'ils ont réalisé ou valider un certain niveau de langue. Madame MALLET répond que l'arrêté licence a fait apparaître l'obligation de passer une certification en Anglais pour valider sa licence. Ces étudiants auront probablement cette certification plus aisément que d'autres étudiants.

Monsieur ROBLÉDO estime très intéressant que les étudiants puissent choisir de faire une césure sur leur thème de prédilection. Il estime que l'accompagnement est surtout pertinent après l'année de césure. L'étudiant peut alors prendre conscience de ce qu'il a capitalisé pendant cette année. Cela pourrait permettre la validation de certaines compétences.

Monsieur RULENCE estime que l'accompagnement est également important en amont. Cela permet de définir un cadrage en cohérence avec une formation. Madame MALLET rappelle que cet accompagnement ne pourra pas être envisagé avec les L1 qui arrivent en procédure complémentaire. Un certain nombre de néo bacheliers partent de surcroît en année de césure sans avoir obtenu l'accord préalable.



3.8 Bilan du Campus Day

Monsieur Dimitri PERRAUDEAU, chargé de projets culturels à la Direction de la Culture et des Initiatives présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Monsieur PERRAUDEAU précise que le campus Day du 19 septembre 2019 a été orienté sur le thème du développement durable et de l'écologie. Le campus Day a été un succès. Les participants ont été nombreux, ce qui a également généré quelques soucis organisationnels au moment de la pause déjeuner.

Les efforts consentis pour la limitation et le traitement des déchets seront poursuivis l'année prochaine.

Il salue le travail mené notamment par les associations étudiantes et met en exergue la présence des partenaires, plus nombreux que l'an dernier.

Monsieur ROBLÉDO souligne la qualité et l'importance du travail réalisé par les différentes équipes pour la bonne organisation du Campus Day

3.10 Bilan de la carte Culture

Madame Sophie GENOT, chargée de projets culturels à la Direction de la Culture et des Initiatives présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Madame GENOT précise que le dispositif est mis en place depuis 2013. Elle rappelle que cette carte est à destination de tous les étudiants inscrits à l'Université d'Angers, et donc des étudiants des campus d'Angers, de Cholet ou encore de Saumur, des étudiants du Centre National de Danse Contemporaine et des Etudiants de l'IRCOM, de l'UCO et de l'ESA en double inscription.

1800 cartes ont été distribuées en septembre 2019, ce qui témoigne du succès de ce dispositif.

Initialement, seules des réductions devaient être proposées. Des visites culturelles, des rencontres, des soirées, des stages ont ensuite été ajoutés.

Les étudiants sont très satisfaits de ces différentes propositions, notamment des soirées, et remercient fréquemment le personnel de la Direction de la Culture et des Initiatives. Les coupons de réduction restent en revanche encore peu utilisés.

Des ateliers ont été proposés dans le cadre d'E2O, comme par exemple l'Arsenic Fanfare et l'atelier d'improvisation théâtre et danse. Cela permet aux étudiants de valoriser leur pratique tout au long de l'année. Les E2O permettent également la découverte d'une pratique artistique.

La restitution des ateliers est réalisée dans le cadre du Festival SPECTACURIEUX mais aussi dans le cadre d'autres Festivals.

Les ateliers sont reconnus et demandés, comme par exemple le workshop « théâtre et vidéo » dont les étudiants participants ont été invités, pour les journées du patrimoine, au Musée des Beaux-Arts.



Madame GENOT estime que l'information sur le dispositif doit être relayée auprès des étudiants de la Faculté des Sciences et de Polytech Angers qui ne semblent pas avoir connaissance de son existence.

L'objectif pour 2019-2020 est de développer de nouveaux partenariats. Madame GENOT souhaiterait également que le service communique auprès des étudiants lors des réunions de rentrée et tienne des permanences lors des quichets Info Campus. Les enseignants constituent en outre un relai de qualité.

Monsieur ROBLÉDO félicite la Direction de la Culture et des Initiatives pour cette programmation de qualité. Il leur conseille toutefois de réfléchir aux partenariats à conserver, notamment au regard du peu de coupons réponses utilisés.

3.11 Bilan de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Madame Florence PRUDHOMME, en charge du secrétariat juridique de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Madame PRUDHOMME précise que le bilan porte sur les deux dernières années universitaires.

La majorité des dossiers traités par la section disciplinaire relève de fraudes à l'examen.

La durée moyenne de procédure est de 5 à 7 mois au titre de l'année 2017-2018, et plutôt de 3 à 5 mois au titre de l'année 2018-2019.

Trois dossiers ont été transmis au CNESER car les procédures excédaient 6 mois.

Madame PRUDHOMME rappelle la conduite à tenir en cas de fraude (cf. diaporama de séance en annexe).

Les surveillants d'examen se sont parfois trouvés en difficulté et n'ont pas toujours adopté la bonne démarche.

Elle rappelle qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'autorise une université à refuser l'inscription d'un étudiant au seul motif qu'une procédure disciplinaire est engagée à son encontre.

Madame PRUDHOME reconnaît des difficultés à réunir le quorum nécessaire à la tenue des formations de jugement. Ces difficultés ont mécaniquement pour conséquence d'allonger les procédures. Néanmoins, aucun dossier n'est actuellement en attente de jugement ou d'instruction.

Monsieur ROBLÉDO souligne le travail réalisé pour la tenue des sections disciplinaires. Les délais de traitement des dossiers ont été réduits, ce qui témoigne d'une organisation rigoureuse.

Madame MALLET constate que 21 dossiers ont été traités cette année. Elle demande quel temps de travail cela représente. Madame PRUDHOMME répond que ce n'est pas facile à quantifier. Outre les formations de jugement, les commissions d'instruction ont été réunies. Cela représente une douzaine de réunions d'environ 3 à 4h chacune. Cela nécessite par ailleurs un



travail conséquent, en amont et en aval des réunions, avec notamment la rédaction des différents actes.

Madame MALLET souhaitait, avec ces précisions, mettre en exerque l'important travail réalisé par la section disciplinaire.

Elle appelle à une vigilance accrue des surveillances, notamment en raison de l'instauration de la réforme de santé et la possibilité pour les étudiants de s'inscrire par l'intermédiaire de L-PASS. L'intégration au sein des filières de santé relèvera toujours d'une logique de concours. La surveillance assurée dans le cadre de PluriPASS est en ce sens très rigoureuse.

Madame LIBOUBAN rejoint ces observations. En sa qualité de membre de la section disciplinaire, elle s'étonne que certains étudiants puissent, par exemple, conserver leur téléphone portable en cours d'examen. Madame MALLET insiste sur la nécessité de modifier les habitudes de surveillance.

Monsieur BIORET regrette que les règles communes de surveillance des examens ne soient pas appliquées de manière identique par tous les surveillants. Monsieur LAMBERT s'associe à ce constat en regrettant également que les règles ne soient pas appliquées de manière identique en fonction de la composante, voire même de la formation.

Madame LIBOUBAN précise que de plus en plus d'avocats sont présents aux côtés des étudiants poursuivis et qu'ils relèvent le moindre dysfonctionnement. Cela justifie une surveillance rigoureuse.

3.12 Point d'étape du projet THELEME

Monsieur Didier BOISSON, Directeur du projet THELEME, présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Monsieur BOISSON évoque l'évaluation du programme par l'Agence Nationale de la Recherche.

Les avis du jury des N.C.U. (Nouveaux Cursus à l'Université) ont concerné la première vague des projets. Les avis sont très positifs concernant l'avancée du projet. Certaines universités ont en revanche été appelées à la vigilance sur la mise en place de leurs projets.

Le comité d'évaluation externe se réunira le 28 novembre 2019 et sera chargé de transmettre des préconisations. Pour ce faire, le comité a accès à tous les documents déposés sur la plateforme Moodle.

Par ailleurs, un colloque sur les rythmes universitaires va être organisé le 29 novembre prochain. Le colloque réunira des socioloques, des géographes et des psycholoques. Une table ronde regroupera des représentants de plusieurs projets N.C.U. qui aborderont la façon dont ils interprètent les rythmes universitaires dans les projets.

Madame BERNARD demande si des cours seront disponibles en ligne ou seulement des compléments de cours. Monsieur BOISSON répond que les cours sont assurés en présentiel. Une réflexion est à mener par département sur l'usage du numérique. Un enseignant souhaitant déposer un cours en ligne devra avoir recueilli l'aval des membres de son département. La démarche doit être concertée avec les équipes pédagogiques. L'objectif est le maintien de cours en présentiel avec un complément enrichi réalisé en ligne.



Monsieur ROBLÉDO adresse ses félicitations aux équipes concernées pour le travail réalisé. L'appréciation très favorable du jury est une reconnaissance institutionnelle de la qualité de ce travail. La réalisation du projet nécessite un mode opératoire réalisé quotidiennement. Monsieur BOISSON précise que, dans certaines universités, des composantes ont une méconnaissance des projets déposés dans le cadre des N.C.U. Concernant l'Université d'Angers, il a le sentiment que les composantes sont impliquées. Il espère que, progressivement, les différents départements seront également impliqués.

4. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

La Vice-présidente formation et vie étudiante de l'université d'Angers Sabine MALLET

Signé

5. ANNEXE : diaporama de la séance du 12 novembre 2019



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire 12 novembre 2019

Ordre du jour :

- 1. Informations
- 2. Procès-verbal
- 3. Enseignement et conventions
 - 4. Questions diverses

1. Informations

1.1 Calendrier et méthodologie de la rédaction des statuts de la COMUE expérimentale UA-LMU



1.1 Calendrier et Méthodologie de la rédaction des statuts de la COMUE expérimentale UA - LMU

Les statuts de la COMUE Expérimentale Angers-Le Mans sont en cours de rédaction.

Un groupe de travail a été institué avec Le Mans Université pour travailler ensemble à cette rédaction. Les représentants de l'Université d'Angers au sein de ce groupe de travail sont tous issus de la Commission des statuts.

Il se compose, pour chaque Université, de 4 enseignants-chercheurs, 2 personnels BIATSS et de 2 étudiants. Ce groupe de travail est piloté par les vice-présidents du Conseil d'administration de chaque Université.

Entre chaque réunion de ce groupe de travail institué avec Le Mans Université, un groupe de travail propre à l'Université d'Angers se réunira pour évoquer ensemble les modifications apportées et celles à venir.



1.1 Calendrier et Méthodologie de la rédaction des statuts de la COMUE expérimentale UA - LMU

Le calendrier de ces différents groupes de travail est le suivant :

- Groupe de travail mixte 23/10/19 18h
- Groupe de travail UA 4/11/19 15h30
- Groupe de travail mixte 08/11/19 16h
- Groupe de travail UA 13/11/19 16h
- Groupe de travail mixte 18/11/19 16h -
- Groupe de travail UA 19/11/19 14h30 -
- Commission des statuts 20/11/19 9h -

A l'issue des remontées de ce groupe de travail, les statuts seront présentés dans les instances en charge de ces questions :

- Commission des statuts 20/11
- Comité technique 26/11
- Conseil académique 10/12
- Conseil d'administration 19/12



2. Procès-verbal

- 2.1 Procès-verbal de la CFVU du 23 septembre 2019 VOTE
 - 2.2 Procès-verbal de la CFVU du 17 octobre 2019 VOTE



3. Enseignement et conventions

- 3.1 Présentation de la réforme de Santé information
- 3.2 Création du D.U. « droit des enfants et pratiques professionnelles » Faculté des Lettres Langues et Sciences Humaines vote 3.3 Convention vote
 - 3.4 Création d'une E20 « Buddy System » vote
- 3.5 Congé pour projet pédagogique Critères et procédures d'attribution vote
 - 3.6 Bilan du dispositif DARE **Point reporté**
 - 3.7 Demande de subvention auprès du Fonds Social Européen « Dispositif d'aide à la réussite et à la réorientation des étudiants » (DARRE) information



3. Enseignement et conventions

- 3.8 Bilan des Césures information
- 3.9 Bilan du Campus Day information
- 3.10 Bilan de la carte Culture information
- 3.11 Bilan de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers information
 - 3.12 Point d'étape du projet THELEME information

3.1 Présentation de la réforme de Santé

Présentation de la réforme de Santé par Madame Catherine PASSIRANI – Directrice de PluriPASS







UNIVERSITÉ D'ANGERS



FACULTÉ
DE DROIT, D'ÉCONOMIE
ET DE GESTION
UNIVERSITÉ D'ANGERS





UA-PASS Réforme R1C

Réforme du premier cycle des études de santé

+8
BAC

+8
BAC

+7
BAC

DOCTORAT

+6
BAC

Cycle ingé. 5

MASTER

H4
Cycle ingé. 4

H3
Cycle ingé. 3

LICENCE PRO.

ALTERPASS

ALTERPASS

ALTERPASS

ALTERPASS

FIUDES EN SANTÉ
PLURIPASS

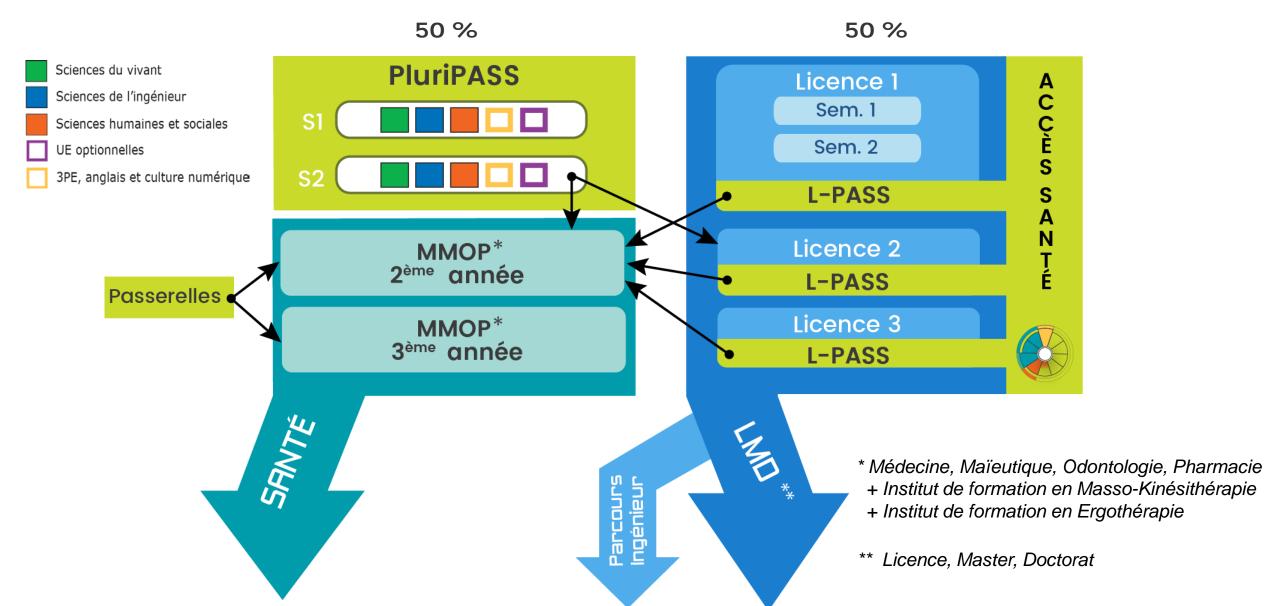
Contact: pluripass@contact.univ-angers.fr



















L1, L2, L3 ou CPGE

L-PASS

Comment?

Via dossier de candidature et épreuves orales

- Dossier académique
- Accès Santé: 96h= 10 ECTS
 lère chance: 6 modules de 16h
 2ème chance: 8 modules de 16h
- Module Projet santé
 - Lettre de motivation et CV
 - Réalisation d'une fiche métier
- Épreuves orales sous forme de Mini-Entrevues-Multiples (MEM)

Quelles Filières?

<u>'</u> Médecine

Pharmacie

Maïeutique

Codontologie

Kinésithérapie

Ergothérapie

Pourquoi?

Améliorer l'orientation et la réussite des étudiants Diversifier le profil des étudiants Faciliter la poursuite d'études

3.2 Création du D.U. « droit des enfants et pratiques professionnelles »

Présentation du D.U. « droit des enfants et pratiques professionnelles » de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines par Monsieur David NIGET, Maître de conférences en Histoire.

Cette création a été adoptée par le conseil de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines le 4 novembre 2019, à la majorité avec 17 voix pour et 5 abstentions.



Contexte

- Une formation en lien avec les axes de recherche de l'unité TEMOS et le programme de recherche EnJeu[x]
- Un constat: écart normes-pratiques sur les Droits des enfants
- L'effectivité des droits des enfants, un enjeu fort des politiques publiques en direction de l'enfance et de la jeunesse



Objets/objectifs

- 1^{er} DU en France sur cette problématique
- Formation des professionnel·le·s de l'enfance:
 - éducateurs spécialisés
 - travailleurs sociaux
 - professions juridiques: magistrats, avocats...
 - professions de santé
 - métiers de l'éducation et de l'enseignement
 - éducation populaire
 - petite enfance



Objets/objectifs

- Revenir de manière critique sur le corpus normatif et les pratiques sociales liées aux Droits des enfants > enjeux politiques, juridiques, sociaux et culturels
- Envisager la mise en œuvre concrète des DE et non strictement les normes > diagnostics, expériences, évaluations
- Travailler à rendre audible la voix et l'opinion des enfants et des jeunes dans différents environnements institutionnels, et à les associer aux décisions qui les concernent > empowerment

Partenariat École nationale de la protection de la jeunesse / ENPJJ

- Grande légitimité de l'ENPJJ-ministère de la Justice dans ce champ
- Un DU co-construit / co-responsabilité pédagogique
- Convention garantissant:
 - 5 stagiaires / an
 - Mise à disposition du personnel de formation de l'ENPJJ
 - Délivrance de diplôme mentionnant l'ENPJJ
- Appui du Défenseur des droits / Défenseure des enfants



Équipe enseignante pluridisciplinaire et experte

- UA
- ENPJJ
- Le Mans U
- U Nantes

- UCLouvain
- U. Genève
- Conseil de l'Europe

- Histoire
- Sociologie
- Anthropologie
- Philosophie
- Droit
- Psychologie
- Psychiatrie
- Arts scéniques
- Intervenant·e·s professionnel·le·s
- Représentant · e · s des ONG

Calendrier & modalités

- Co-financement ENPJJ
- 1650 euros / stagiaire (env. 21€/heure) + droits universitaires
- 150 euros pour les étudiant.e.s de l'UA en formation initiale
- Seuil d'ouverture financier à 9 stagiaires / seuil pédagogique à 15 stagiaires



3.3 Convention

- Convention de partenariat entre l'Université d'Angers et L'Ecole Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse - Faculté des Lettres Langues et Sciences Humaines

Convention proposée pour la création et la mise en œuvre du D.U. « droit des enfants et pratiques professionnelles »

Cette convention a été adoptée par le conseil de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines le 4 novembre 2019, à la majorité avec 17 voix pour et 5 abstentions.

POUR VOTE

université

3.4 Création d'une E20 «Buddy System »

Il est proposé la création d'une E2o « Buddy system ».

Le **Buddy System** est un système européen de parrainage des étudiants internationaux par des étudiants locaux effectué à travers une plateforme en ligne et par les associations du réseau Erasmus Student Network.

La création de l'E2o est proposée par la direction de l'international.

angers

3.4 Création d'une E20 «Buddy System »

Cet E2O a pour but de valoriser l'engagement de l'étudiant en dehors de son cursus universitaire, c'est-à-dire sur son temps personnel.

Cet accompagnement consiste, pour le Buddy mentor (parrain / marraine), à accueillir et à accompagner un étudiant international pour un semestre ou une année.

Le parrainage entre un étudiant local, qui connaît bien l'*UA* et son environnement, et un étudiant de nationalité étrangère qui arrive à l'*UA*, permet d'améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers.

angers

3.4 Création d'une E20 «Buddy System »

Des temps d'échanges conviviaux seront proposés par la direction de l'International et l'association AEGEE Angers au moins 1 fois par mois.

Cet E20 permet de développer des compétences en termes :

- d'écoute, de relationnel ;
- de capacité d'adaptation ;
- de promotion de l'interculturalité et du multiculturalisme.



3.5 Congé pour projet pédagogique – Critères et procédures d'attribution

Ces critères et procédures d'attribution ont été étudiés dans le cadre du bureau de la CFVU du 4 novembre.

Présentation du dispositif par Monsieur Didier LE GALL, vice-président du Conseil d'Administration.



Références

Arrêté du 30 septembre 2019 relatif à la création et conditions d'attribution et d'exercice d'un congé pour projet pédagogique applicable aux enseignants-chercheurs et aux autres personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur.



A. Objectifs

- Reconnaître l'investissement pédagogique des personnels de l'ESR
- S'inspire du Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT).
- Valoriser au même niveau les missions d'enseignement et de recherche conformément au statut des enseignants-chercheurs.

B. Eligibilité

- Enseignants-chercheurs titulaires relevant du décret n°84-431 et personnels assimilés au sens de l'arrêté du 15 juin 1992 (DR, astronomes et physiciens).
- Enseignants titulaires des 1^{er} et 2nd degré affectés dans l'enseignement supérieur.
- Ne pas avoir bénéficié d'un CRCT au cours du semestre précédent.
- Priorités :
 - enseignants ayant effectué au moins 4 ans des tâches d'intérêt général (6 à 12 mois de CPP)
 - un.e enseignant.e de retour de congé maternité, parental, d'adoption.
 - Président, Directeur d'EPES, Recteur.



C. Caractéristiques du congé

- Il s'agit d'une action de formation appelée congé pour projet pédagogique (art.1)
- Durée:
 - 6 mois par période de 3 ans passé en position d'activité ou de détachement
 - 12 mois par période de 6 ans passé en position d'activité ou de détachement (sauf 1^{er} congé qui peut être obtenu par l'enseignant nommé après au moins 3 ans dans un établissement d'enseignement supérieur).
 - Ces durées ne sont pas fractionnables.
- **Sur présentation d'un projet** présenté par les candidats
- Au vu de critères d'évaluation retenus par l'établissement et publiés sur son site internet.
- Accordé par le Président de l'université après avis du Conseil Académique restreint.
- Nombre de congés maximum attribués par l'établissement fixé par le Ministère (900
 CPP classiques + 200 CPP pour retour de congé de maternité, paternité, ou adoption)



D. Modalités de candidature

- Le CPP doit être demandé par l'agent
- Le dossier est constitué :
 - d'une description du parcours de l'enseignant permettant d'apprécier son engagement dans les missions de recherche et d'enseignement.
 - d'une note détaillée de présentation de son projet :
 - ✓ contexte et/ou place et intérêt de l'initiative au regard des pratiques existantes et de la politique pédagogique et de formation de l'établissement ;
 - ✓ positionnement du projet dans le contexte national ;
 - ✓ objectifs notamment en matière de dimension novatrice du projet, d'accompagnement à la réussite des étudiants, d'évaluation par les étudiants des enseignements, de création de nouveaux contenus, de transformation des pratiques pédagogiques et des situations d'apprentissages ou encore usage d'outils numériques;
 - ✓ modalités de réalisation du projet ;
 - ✓ résultats attendus ;
 - ✓ acteurs impliqués / partenaires pédagogiques ou socio-économiques ;
 - √ nombre d'usagers pouvant bénéficier du projet et niveaux de diplômes concernés ;
 - ✓ possibilité de diffusion et d'essaimage des réalisations et des pratiques nouvelles.



E. Situation de l'enseignant pendant le congé

- Les bénéficiaires demeurent en position d'activité.
- Ils **conservent la rémunération** attachée à leur grade.
- Ils sont déchargés de leur service d'enseignement pendant leur congé.
- Par conséquent, ils ne peuvent :
 - ni bénéficier d'autorisations de cumul au titre du décret 2017-105 du 27 janvier 2017).
 - ni être autorisés à effectuer des heures complémentaires pendant les 6 à 12 mois que dure leur CPP.
 - Ni cumuler leur CPP avec un CRCT.
- Les bénéficiaires remettent au Président un rapport dans les 3 mois qui suivent la fin de leurs congés. Ce dernier le transmet au Conseil Académique qui peut auditionner l'agent pour en débattre. Le rapport est versé au dossier de l'enseignant.



F. Proposition de calendrier de traitement des demandes de (CPP) - année universitaire 2020-2021 (Etablissement/ministère).

Mois	Jour	Opération	Observations
09/19	24/09/19 (10h)	Ouverture de l'application pour le dépôt des demandes de CPP (Dépôt possible sur le portail Galaxie sous réserve d'un lien actif vers une page WEB dans chaque établissement où seront publiés les critères et la procédure retenus).	
11/19	12/11/19	Proposition par la CFVU des critères à retenir ?	Intervention de la CFVU à valider par la Gouvernance
11/19	14/11/19	Vote des critères par le CA de l'UA	Critères à établir
12/19	15/12/19 (17h)	Date limite de publication des critères et de la procédure retenus par chaque établissement	Publication site UA + lien depuis le site Galaxie
01/20	16/01/20 (16h)	Clôture de l'application pour le dépôt des demandes de CPP	
04/20	30/4/20	Cac restreint – désignation des rapporteurs	Si choix de désigner des rapporteurs ou pas
06/20	15/6/20	Cac restreint – avis d'attribution des CPP et classement des dossiers	
07/20	16/07/20 (17h)	Date limite de saisie des attributions de CPP dans GALAXIE / NAOS, consultables par chaque bénéficiaire	
09/20	01/9/20	Début CPP	



Les demandes de congé pour projet pédagogique devront répondre à au moins l'un des principes généraux suivants :

- Développer un projet obtenu en réponse à un appel à projet, national ou local ;
- Construire ou reconstruire un dispositif pédagogique, en distanciel ou non, y compris en master ;
- Construire un parcours flexible ;
- Construire une formation dans le cadre d'un partenariat structurant pour l'Université;
- Pouvoir être transférable à d'autres formations.

Chaque demande sera évaluée selon des grilles, prenant en compte d'une part la pertinence du projet et d'autre part la faisabilité du projet, y compris du point de vue des moyens humains (temps ingénieur et/ou technicien, partenariats), techniques (logiciels, machines, etc...) et budgétaires.





3.6 Bilan du dispositif DARE

Ce point est reporté à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 16 Décembre.



3.7 Demande de subvention auprès du Fonds Social Européen - "Dispositif d'aide à la réussite et à la réorientation des étudiants" (DARRE)

Présentation de la demande de subvention auprès du Fonds Social Européen concernant le « dispositif d'aide à la réussite et à la réorientation des étudiants » (DARRE).

POUR INFORMATION

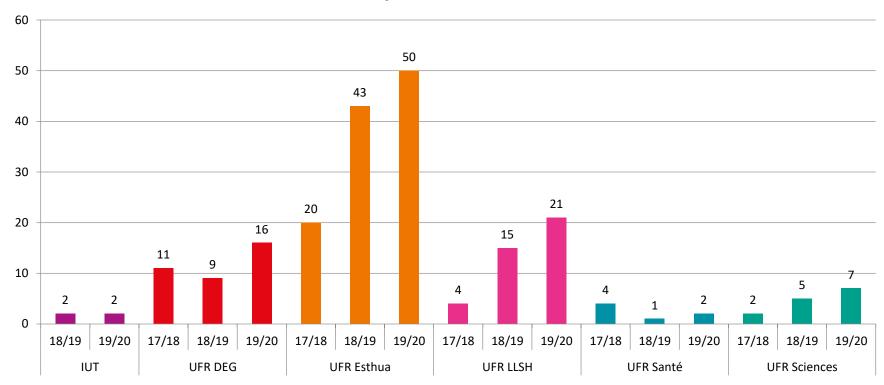


3.8 Bilan des Césures

Présentation par Monsieur Albéric BAUMARD, Directeur adjoint de la Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante.



Evolution par composante du nombre de césures entre 2017/2018 - 2018/2019 - 20192020



En 2017/2018 : 41 césures

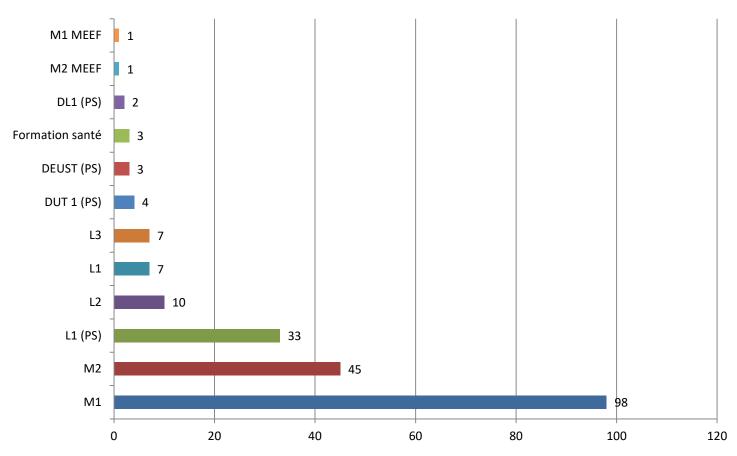
En 2018/2019 : 75 césures

En 2019/2020 : 98 césures



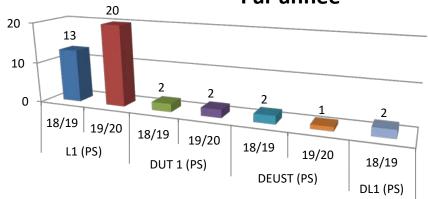


Année de formation supendue lors de la césure

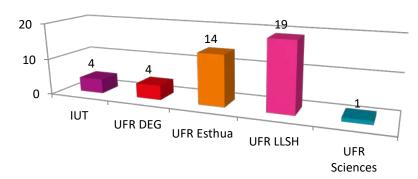




Focus sur les césures issues de Parcoursup Par année



Focus sur les césures issues de Parcoursup Par composante



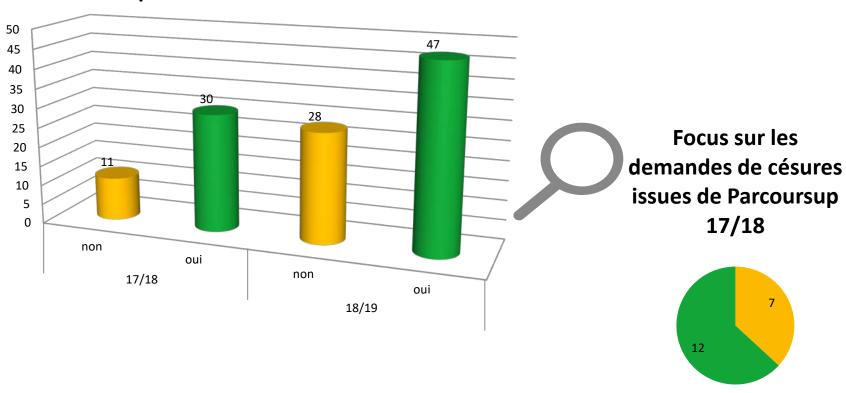


Ces demandes de césures d'étudiants néo-bacheliers interrogent :

- Quel suivi assurer pour des étudiants que l'on ne connait pas?
- Est-ce qu'il s'agit de césures « en attendant »?
- Volatilité de ces étudiants pour organiser la demande et l'accompagnement



Réinscription à l'UA au retour de l'année de césure ?





Objet de la césure

	2018/2019	2019/2020
Séjour à l'étranger	47	62
Stage	26	25
Emploi	25	27
Service civique / volontariat	15	34

La césure est volontaire Ne pas la transformer en un passage obligatoire pour la formation, not. en master.



[♥] Cumul de plusieurs projets

^{\$\}times\$ Stage et emplois recherchés en lien avec la formation

Art. D611-18:

l'étudiant en césure doit bénéficier d'un dispositif d'accompagnement pédagogique.

Des contrats pédagogiques très variables :

- Du plus simple : désignation d'un enseignant tuteur (assesseur à la péda / responsable de département / responsable d'année ...) et préconisation d'un échange de mails ;
- Au plus développé : enseignant tuteur + prise de contact régulière + rapport d'activité à rendre au retour de césure + présentation orale au retour + valorisation de la césure dans le cadre du supplément au diplôme

Une mise en œuvre encore plus variable :

- Les étudiants ne rendent pas toujours les travaux ;
- Les enseignants tuteurs ne savent pas toujours comment assurer le suivi.
- ⇒ Césure est un espace de projet personnel de l'étudiant : accompagnement est donc complexe



Les interrogations :

Est-ce qu'il faut accepter toutes les césures ?

Comment formaliser l'accompagnement pour que l'étudiant retire une véritable plusvalue de son expérience de césure ?

Qui pour assurer cet accompagnement ? EEC ? Chargées d'accompagnement ?



3.9 – Bilan du Campus Day

Présentation par Monsieur Dimitri PERRAUDEAU, chargé de projets culturels à la Direction de la Culture et des Initiatives.



ORDRE DU JOUR

1. INDICATEURS 2019

2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCOLOGIE – LE GREEN CAMPUS DAY

3. QUELQUES ACTIONS



1. INDICATEURS 2019

Le Green Campus Day 2019, le 19 sept.

- Environ 6 500 personnes sur toute la journée
- 105 partenaires des milieux culturels, institutionnels, de l'ESS et du développement durable d'Angers et du département soit 416 professionnels du territoire mobilisés pour le Campus Day
- 29 associations étudiantes de l'UA présentes
- 15 troupes, groupes, artistes venus garnir la programmation artistique de la journée
- Plus de 60 fournisseurs/prestataires mobilisés en amont et le jour J pour co-construire l'événement
- 86 activités, ateliers, animations recensés à la journée



- Près de 4 800 heures consacrées par tous pour l'organisation et la tenue de cette édition Campus Day

Après l'Économie Sociale et Solidaire, et l'année dernière la valorisation du jumelage d'Angers avec Austin, la capitale du Texas aux Etats-Unis, l'Écologie et le développement durable étaient à l'honneur en septembre dernier;



Volonté de travailler sur 5 axes importants en vue de l'obtention du Label Évènement Éco Responsable des Pays de la Loire (le Campus Day a été labélisé après un examen minutieux tout au long de la journée!)

Énergie / Prévention / Transport / Déchet / Territoire













Énergies renouvelables

Limitation des besoins en énergie

Diminution de 40% des besoins en apport électricité sur la journée (moins de courant distribué, travail avec les asso pour limiter les structures gonflables de 12 à 3, avec les services pour limiter les animations énergivores, avec les partenaires etc.)

Utilisation de matériels mixtes et basse conso

Location du groupe électrogène mixte chez un prestataire spécialisé : groupe avec panneaux photovoltaïques

Démarche globale

Utilisation de matériaux recyclés et recyclables Appel à des prestataires locaux pour limiter les émissions carbones



Prévention et sensibilisation

Mise en place du Green village

Présence de partenaires du développement durable et de l'écologie rassemblés sur un espace aménagé.

Organisation de rencontres et échanges

Table ronde animée par le réseau Eco Formations Pays de la Loire « Comment consommer des produits sains sans se ruiner en étant étudiant à Angers ».

Rencontre avec Baptiste Dubanchet, fondateur de l'association la Faim du Monde.

Table ronde « Etudiant, comment je peux agir pour la planète au sein de son université » animée par Mouvement Together on Earth et (LUPA).

Sensibilisation des publics aux problématiques Jeux et défis de l'éco-étudiant



Transport et mobilité

Reconduction et développement des transports en commun

Navettes entre Cholet – Saumur – Angers et Angers site du Campus Day – Plaine Saint Serge (organisation du concert étudiant d'ALC le soir de 19h à 1h).

Sensibilisation aux mobilités douces

Challenges vélo / Présence de partenaires mobilité douce

Stand de réparation de vélo : 22 vélo réparés

Stand d'achat de vélo : 15 vélos achetés

Volonté de développer des partenariats avec des acteurs de mobilité douce

Perspectives 2020 : mise en place d'un réseau de parkings à vélo éphémère le jour J



Limitation et traitement des déchets

Mise en place mur des déchets + brigade du tri

Emprunt au festival Terre de Son d'un mur du tri installé le jour près des food truck (3 tris) Brigades du tri organisées toute la journée sur site pour sensibiliser et ramasser les déchets présents.

Politique du 0 plastique

Volonté de limiter le plastique : pas de gobelet ni vaisselle plastique au niveau du bar Campus Day et pendant le repas des personnels.

Traitement des déchets bio

Travail en concertation entre Tout Et Bon prestataire repas de la guinguette et Co Cycler pour permettre le recyclage des 10kgs de nourriture non mangés lors du repas



Valorisation du territoire

Mise en place de l'Éco-village

Présence d'une trentaine de partenaires (cf Eco village)

Incitation auprès des partenaires pour des ateliers éco

Mise en place d'une trentaine d'ateliers pour les publics (étudiants et personnels) ayant comme thématique le développement durable et l'écologie



3. QUELQUES ACTIONS

RESTAURATION

Petit déjeuner de 9h30 à 10h pour tous : au niveau du bar du Campus Day

250 personnes présentes pour manger des brioches Pasquier et prendre le café de bienvenue en musique avec la Compagnie du Marteau à Plumes.

Cocktail/Verre de bienvenue de 12h15 à 12h45 pour tous

Groupe de personnels s'est occupé d'organiser à nouveau un cocktail potager. Au menu 180 litres de jus de pomme-Grenade, Pomme-Gingembre et Pomme Myrtille et du melon, des radis, des tomates cerises. Environ 350 personnes ont pu profiter de ce temps bio et gourmand. 3heures de préparation.



3. QUELQUES ACTIONS

RESTAURATION

Repas des personnels de 12h45 à 14h30 À la Guinguette du Petit Bois

1000 personnes dont 725 personnels de l'UA.

Choix d'une prestation remplissant un cahier des charges éco : Tout et Bon

Qualité de la prestation proposée avec produits locaux, bio. Cuisine végétarienne

Mais difficulté flux, trop d'attente.

Préconisations : séparer l'espace de restauration des partenaires/équipes et de celui des personnels, ainsi que multiplier les points de services (4 pour les personnels)



INITIATIVES ETUDIANTES

29 associations étudiantes présentes le jour j avec chacune une activité proposée :

1 - AIDOC : jeux de société / 2 - ADEMA : Blinder bike (vélo smoothie) / 3 - ART'AM : jeux, création d'éponges chinoises et mur d'expression artistique / 4 - POLYTECH Angers : quizz sportif et structures gonflables / 5 - Le Collectif Lucioles : stand de boissons et cendrier sondage / 6 - Les Tréteaux de l'UA : courtes pièces / 7 - BDE Droit : Gestion du Bar du Campus Day / 8 - Confrérie Historienne de Cholet : jeux de Molky et palet (goodies à gagner) / 9 - AESIA : stand de prévention (distribution de préservatif et cendriers de poche) / 10 - BDE APA : memory des odeurs et chasse au trésor (goodies éco-responsables à gagner) / 11 - BDE Lettres : Combat de sumos / 12 - UGEAC-UNEF : Stand de fouaces et produits locaux / 13 - UAEC Junior Conseil : Simulation d'un parcours cycliste en réalité virtuelle / 14 - DEA : jeux en bois (goodies éco-responsables à gagner) / 15 - AGENA : Course de karting écolo / 16 - ANGERS FLE : Photos et témoignages / 17 - Les Zygomatiks : Théâtre d'impro- / 18 - AEAC : Talk show / 19 - Fé2A : Atelier DIY éco-responsable, stand de boissons et barbe à papa / 20 - CSA : Piste énergie danse et atelier construction jeux en bois

CHIFFRES:

- 3 000 fouaces distribuées par l'Unef
- 150 étudiants dans le théâtre de verdure
- Bar : plus 350 litres de boissons non alcoolisées distribués



INITIATIVES éTUDIANTES













ANIMATIONS SERVICES ET COLLÈGUES

- Atelier « le poids du mail » de Frédéric Hersant : participation de 13 personnes, économie de 61 kg de CO2 soit l'équivalent des émissions d'un voyageur voyageant en avion entre l'aéroport Angers-Marcé et Roissy Charles-de-Gaulle en procédant à l'élimination des mails inutiles.
- Course chrono Campus par le SUAPS de 3,6kms : 55 équipes inscrites (dont 32 de Polytech) soit 165 coureurs, dont 31 personnels
- Braderie des livres de la BU : plus de 5 000 ouvrages vendus pour une recette de 4 200 euros de 10h à 16h







PARTENAIRES CULTURELS ET ESS

- Les partenaires culturels et institutionnels :

65 partenaires: Afev, Anjou Théâtre et Château du Plessis Macé, Angers Nantes Opéra, Amitiés Asie de l'Est, Cinéma les 400 coups, Cinéma PDLL, DJVE (stand mutualisé des maisons de quartier), l'Atelier d'Arts appliqués, Les Folies angevines, Ligue du Sport Universitaire, Orange Platine, Planning familial Maine-et-Loire, Report'cité, Bibliothèque anglophone, Le Chabada (atelier création d'un morceau de musique avec Arno Gonzalez), Domaine national du Château d'Angers, Cemea, Cinémas et cultures d'Afrique, Association CLCV, Collégiale Saint-Martin, Crous, Fishbrain (impression de tote bag Campus Day), Institut Confucius, Jeunes européens, Parlement des Jeunes et Maison de l'Europe, Maquina Letterpress (impression de sérigraphies Campus Day), Les Libres Filmeurs, Musées d'Angers, ONPL, NQT, Les Petits Débrouillards, Premiers Plans, Quai CDN/ CNDC, Radio Campus Angers (plateau mobile), Radio G! (plateau mobile), Scéno, Sco Angers Rugby, Soleil Levant, Théâtre du Champ de Bataille, THV, Ville d'Angers, Vox campus et Orchestre de l'Université d'Angers, Team Concordia.

- Les partenaires de l'ESS

18 partenaires: Artisans du Monde, Emmaus, L'Établi (atelier de fabrication de mobilier), Alternatri 49, les Jardins de Cocagne, la Fabrik Café (vente de vélo), Maison des Vins d'Anjou et de Saumur (dégustation), Habitus (dégustation de boissons bio)?, Iresa, la Marge (confection de livres), Paï Paï, Philodome, La Ressourcerie des Biscottes, Secours populaire, Unicef, UnisCité, Emmaus, Secours Populaire.



ECO VILLAGE & GREEN ACTIONS

22 d'acteurs du territoire hébergés dans un espace Green Village :

Solidarifood / En Transition / FNE Pays de la Loire / Sauvegarde de l'Anjou / Zero Déchet / Libr'ojardin / Ombelles à croquer /
Airbeeseed / Mon baluchon fermier / La brasserie locale Belle de Maine / Eco-formation des Pays de la Loire / LPO Anjou /
Cocycler / La Rue Sauvage / Mouvement Together on Earth / Les Universitaires Planteurs d'Alternatives / Mon bio camion /
Ch'Angers le monde / La Muse / Bio consom'acteurs 49 / Ludo-Ludam / Parcours le Monde Grand-Ouest

Cette année 27 ateliers ont été proposés dans le cadre du Green Village. Au total, 324 participants !





PROGRAMMATION ARTISTIQUE

Volonté de limiter la programmation artistiques pour éviter la concurrence entre les propositions

- 9h30 : Petit-déjeuner festif avec la Compagnie Le Marteau à Plumes (musique vitaminée). Au bar du Campus Day
- 10h : Lancement du Chrono Campus. Arrivée en fanfare avec l'Arsenic Fanfare à 10h45. Lancement de la Braderie des livres de la Bu. Sur le Parvis de la BU
 - 11h45 : Mot du Président. Sur la grande scène. Accessible LSF
 - 12h : Cocktail Potager et Végéta Musique. Au Bar du Campus Day
 - 12h30 : Pic Nic électronique avec Flame'N Drust (gagnant du tremplin électro de l'UA). Au village des étudiants. Gilets Vibrants
 - 12h30 : Ouverture Guinguette du Petit bois
 - 14h : les Zigomatiks. Au théâtre de verdure
 - 14h30 : Les Tréteaux de l'Université. Au théâtre de verdure
 - 15h : Atelier théâtre et danse improvisés La Rallonge. A théâtre de verdure
 - 15h30 : Michael Federspiel and Co. Au théâtre de verdure
 - 15h55 : Le Marteau À Plumes (musique vitaminée). Sur site
 - 16h10 : DOGS FOR FRIENDS (vainqueur TREMA). Sur Grande Scène, 30' Gilets Vibrants
 - 16h55 : HORMONES (Institut Confucius). Sur Grande Scène, 30' Gilets Vibrants
 - 17h45 : PÉPITES. Sur Grande Scène, 60m' Gilets Vibrants
 - 18h45 : Vernissage Expo galerie 5. BU Belle-Beille
 - 19h-00h : Concert de rentrée de la Ville d'Angers. À la Plaine Saint Serge
 - En continue toute la journée sur site : « Vidéosurveillés », La Rallonge,



PROGRAMMATION ARTISTIQUE













A BIENTÔT!

MERCI À TOUS

Et notamment à nos 25 contrats étudiants qui nous ont aidés la veille et toute la journée!

POUR INFORMATION



3.10 - Bilan de la Carte Culture

Présentation par Madame Sophie GENOT, chargée de projets culturels à la Direction de la Culture et des Initiatives.



Le dispositif

• La Carte culture UA, c'est quoi?

- Une carte nominative numérotée et 15 coupons réductions
- 1581 Cartes culture UA distribuées en 2018/2019
- Carte **GRATUITE**

• Pour qui?

- Tous les étudiants inscrits à l'Université d'Angers Etudiants des campus Angers- Cholet – Saumur. Etudiants du CNDC. Etudiants IRCOM et UCO en double inscription





© Stéphane STEINMETZ

Rappel des objectifs

Une Carte culture UA Gratuite:

- Pour découvrir des spectacles :Théâtre, danse, musique, cirque, opéra ... dans tous les lieux culturels partenaires à des tarifs préférentiels
- Pour participer à des visites, des rencontres, des stages et à des ateliers de pratique artistique encadrés par des professionnels
- > Pour accéder aux soirées VIP de la Culture



Rappel des perspectives 2018/2019

- Poursuivre la gratuité de la Carte culture UA
- Ouvrir la Carte culture UA à l'ensemble des étudiants inscrits à l'Université d'Angers (développer les partenariats à Saumur pour étendre les actions sur le campus de Saumur)
- Mettre en place de nouvelles soirées VIP « Carte culture Ua » originales
- Imaginer des sorties culture/patrimoine « insolites » pour les détenteurs de la Carte culture UA



Tarifs préférentiels 2018-2019

Structures culturelles	Tarif étudiant hors carte culture	Tarif Carte culture
Le Quai CNDC	24€ - Formule bon plan étudiant (3 spectacles)	14€
Le Chabada	8€ - Carte Chabada annuelle	5€ sur un concert ou sur la Carte Chabada
Les 400 Coups	12€ deux entrées	4,80€ deux entrées
L'ONPL	7€ - Un concert au choix	Gratuit
Le THV (Saint-Barthélémy d'Anjou)	10€ - Un spectacle au choix	5€
L'ANO (Angers Nantes Opéra)	15€ ou 20€ en 2e catégorie / 1 opéra à choisir parmi 4 propositions	10€ de réduction
Le Festival Premiers Plans	10€ - 2 entrées	5€ les 2 entrées
Le Qu4tre de l'UA	3€ ou 5€ - 1 spectacle au choix	Gratuit
Le Théâtre du Champ de Bataille	10€ - 1 Spectacle au choix	3€
Anjou Théâtre	8€ à 18€ - 1 spectacle au choix pendant le Festival d'Anjou	8€ de réduction sur 1 spectacle
Le Jardin de Verre (Cholet)	8€ - spectacle au choix	3€
L'Espace Culturel Senghor (Le May/Evre)	8€- spectacle au choix	3€
Le Dôme (Saumur)	11 à 25€ - spectacle au choix	8€ de réduction sur 1 spectacle ou 1 stage
Les Z'éclectiques	30€ - un concert au choix	5€ de réduction (soit 25€)
Centre culturel Georges Brassens (Avrillé)	8€ à 18€ sur un spectacle	5€ de réduction sur un spectacle

15 coupons réduction

soit: 95,20€ de réduction sur l'ensemble des sorties proposées par la Carte culture UA 2018-2019



Les partenaires

Depuis 5 ans, l'Université d'Angers veille à dynamiser les partenariats avec les institutions artistiques et culturelles du territoire. Aujourd'hui, 26 partenaires culturels sont associés pleinement à la mise en œuvre du dispositif Carte culture.

Nouveautés en 2018-2019











Musées d'Angers

le Cadre

noir



























A PAPERIE









Les propositions de l'UA et de ses partenaires

Des visites de structures culturelles, Des ateliers de pratique et de découverte, Des soirées VIP,

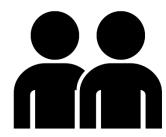
> encadrés par des professionnels de la Culture



Proposés par l'UA

7 ateliers

2 soirées VIP



Proposées par les 26 partenaires

7 visites-rencontres

22 ateliers

15 soirées VIP

Soit un total de 53 propositions culturelles en 2018/2019





Les ateliers de pratique UA : de la création à la diffusion

- > Atelier Théâtre de Rue encadré par la Cie Ramdam
- > Atelier **dessin** par Yan Bernard
- > Atelier **BD** par Cédric Liano
- ➤ Atelier **peinture**/dessin par Aurore Pallet
- > L'Arsenic Fanfare, encadrée par Thomas Beunardeau et Simon Brousse
- > Atelier d'improvisation théâtre et danse, encadrée par Orange Platine
- > Workshop « Théâtre et Vidéo » encadré par la Compagnie Mêtis

Restitution des travaux tout au long de l'année et dans le cadre du Festival SPECTACURIEUX 2019.



© Stéphane STEINMETZ



2013-2019 en chiffres

2018-2019

Carte gratuite (pour tous les étudiants UA)
15 coupons
1581 cartes distribuées
1009 coupons utilisés

2017-2018

Carte gratuite (pour tous les étudiants UA)

12 coupons

1080 cartes distribuées
639 coupons utilisés

2016-2017

Carte gratuite (pour tous les étudiants UA)
9 coupons
1008 cartes distribuées
779 coupons utilisés

2015-2016

Carte gratuite (pour tous les étudiants UA)
9 coupons
600 cartes distribuées
529 coupons utilisés

2014-2015

Carte gratuite (pour tous les étudiants UA)
9 coupons
568 cartes distribuées
522 coupons utilisés

2013-2014

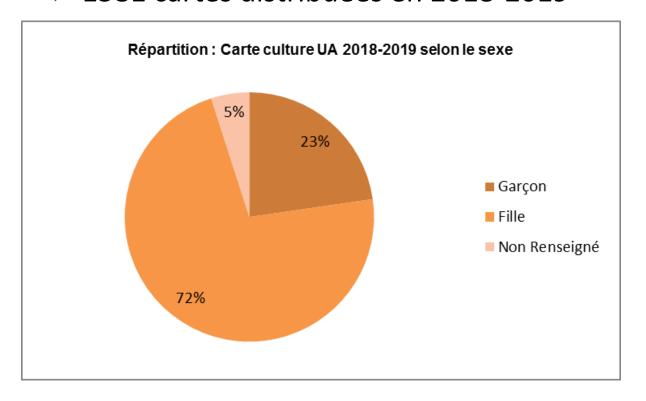
Carte payante (5€) 8 coupons 294 cartes vendues 544 coupons utilisés



2018-2019 en quelques chiffres

Répartition des détenteurs de la Carte Culture

> 1581 cartes distribuées en 2018-2019





Répartition des détenteurs de la Carte Culture

Composantes	Nombre d'étudiants ayant une Carte Culture dans chaque composante	Pourcentage d'étudiants ayant une carte Culture sur le nombre d'étudiants par composante	Pourcentage d'étudiants ayant la Carte Culture sur l'ensemble des étudiants de l'Université (21 455 à Angers, 364 à Saumur, 765 à Cholet)
ESTHUA (Angers)	309	19,54%	1,44%
Lettres (Angers)	356	22,52%	1,66%
Droit/Eco/Gestion (Angers)	154	9,74%	0,72%
Sciences	97	6,20%	0,45%
IUT	163	10,31%	0,76%
Santé	239	3,29%	1,11%
ISTIA	19	1,20%	0,09%
Cholet	93	5,88%	12,16%
Direction Formation			
continue	6	0,38%	0,03%
Saumur	65	4,11%	17,86%
Non Renseigné	78	4,93%	0,36%



Utilisation des coupons 2018-2019

Structures culturelles	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018/2019
Le Quai CDN	35%	14%	14%	11%	9%	9,87%
Le Chabada	11%	8%	3%	5%	2%	4,30%
Les 400 Coups	73%	27%	33%	36%	18%	23,02%
L'ONPL	23%	7%	4%	4%	2%	0,82%
Le THV	6%	5%	3%	1%	2%	2,78%
L'ANO	14%	13%	11%	8%	3%	4,80%
Le Festival 1ers Plans	20%	13%	15%	11%	9,53%	6,57%
La Galerie Sonore	3%	2%	-	1	-	-
Le Qu4tre de l'UA	-	4%	4%	0%	0%	2,09%
Le TCB	-	-	1%	1%	1%	1,64%
Les Musées et l'Artothèque						
d'Angers	-	-	-	-	-	-
Anjou Théâtre	-	1	-	ı	0%	1,58%
Jardin de Verre	-	-	-	ı	4%	0,94%
Espace Culturel Léopold Sédar						
Senghor	-	-	-	-	0%	0%
Les Z'Eclectiques	-	-	-	-	-	3,86%
Centre culturel Georges						
Brassens	-	-	-	-	-	0,38%
Théâtre Le Dôme	-	-	-	-	-	1,1%
Total					4,21%	4,25%

Soit 4,25 % d'utilisation des coupons sur l'année 2018-2019 (23715 coupons au total)



Participation aux ateliers, visites et soirées VIP

Taux de participation aux ateliers, visites et soirées VIP en 2018 – 2019

Structures	Places disponibles	Etudiants présents	Taux de participation (%)
Chabada	76	43	56,58%
Galerie Sonore	30	15	50%
Le Quai-CDN/ CNDC	125	94	75,2%
ANO	30	21	70%
ТСВ	22	14	63,63%
THV	25	21	84%
400 Coups	10	10	100%
Le CNAREP La Paperie	10	4	40%
Ateliers UA et soirées UA	188	121	64,36%
Le Jardin de Verre (Cholet)	32	22	68,75%
Les Musées de Cholet	30	21	70%
Angers Ville d'Art et d'Histoire	30	23	76,66%
Anjou Théâtre	22	22	100%
Abbaye de Fontevraud	16	6	37,5%
Collégiale Saint-Martin	50	36	72%
Les musées et l'artothèque d'Angers	22	12	54,54%
Espace Léopold Sédar Senghor (Le May-sur-			
Evre)	10	2	20%
Théâtre Le Dôme (Saumur)	15	15	100%
Centre Culturel Georges Brassens	8	8	100%
Le Cadre noir	30	30	100%
TOTAL 2018/2019	781	540	69,14%
Total 2017/2018	495	384	78%

> Taux de participation : 69,14%

Cette année, les places disponibles étaient plus importantes que l'année passée.

Les étudiants qui s'inscrivent sont présents.

+ 29% de participants à ces activités (sur + 31,69% étudiants détenteurs de la Carte culture en 2018-2019)



Université d'Angers

Perspectives 2019/2020

➤ Nouveaux partenaires:

Château d'Angers

- ➤ 16 coupons réductions
- > De nouvelles sorties insolites et diversifiées
- ➤ Un nouvel atelier UA Théâtre et Vidéo

Cinéma Pathé Angers



POUR INFORMATION



3.11 — BILAN DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES USAGERS

Ce point est présenté par Madame Florence Prudhomme, en charge du secrétariat juridique de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est une émanation du CAc plénier.

Elle peut être saisie des faits suivants :

- a) D'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours ;
- b) D'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'université ;
- c) D'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription ou d'un examen dans un établissement d'enseignement supérieur privé.

Université

3.11 - BILAN DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES USAGERS

Les sanctions possibles au terme d'une procédure disciplinaire sont les suivantes :

- 1° L'avertissement ;
- 2° Le blâme ;
- 3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- 4° L'exclusion définitive de l'établissement :
- 5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.



Bilan de la section disciplinaire des usagers Nombre de dossiers – évolution

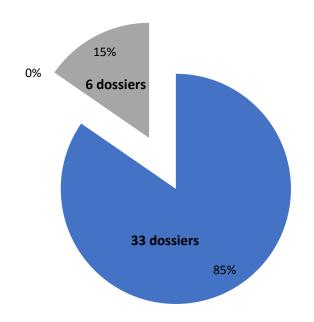
raddo a roxamen	Nombre de dossiers 2017-2018	→ 21
- Atteinte à l'ordre et au bon fonctionnement de l'Université ⇒ 5	- Fraude à l'inscription	, 0

Nombre de dossiers 2018-2019	→ 18
 Fraude à l'examen Fraude à l'inscription Atteinte à l'ordre et au bon fonctionnement de l'Université 	⇒ 17 ⇒ 0 ⇒ 1



Bilan de la section disciplinaire des usagers Nombre de dossiers – motifs retenus

Motifs des saisines

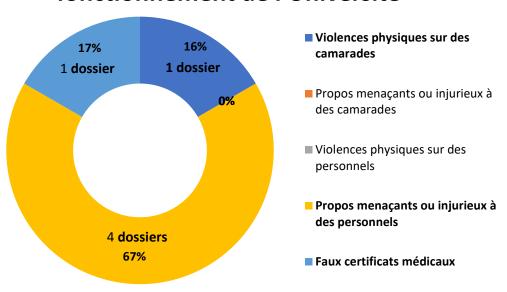


- Fraude à l'examen
- Fraude à l'inscription
- Atteinte à l'ordre et au bon fonctionnement de l'Université

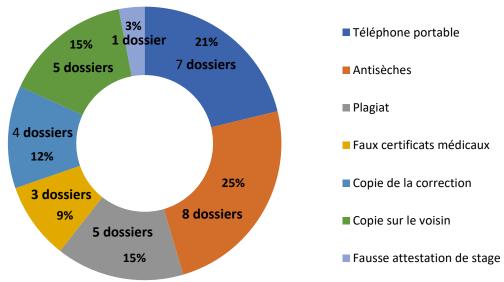


Bilan de la section disciplinaire des usagers Nombre de dossiers - faits

Troubles à l'ordre et au bon fonctionnement de l'Université



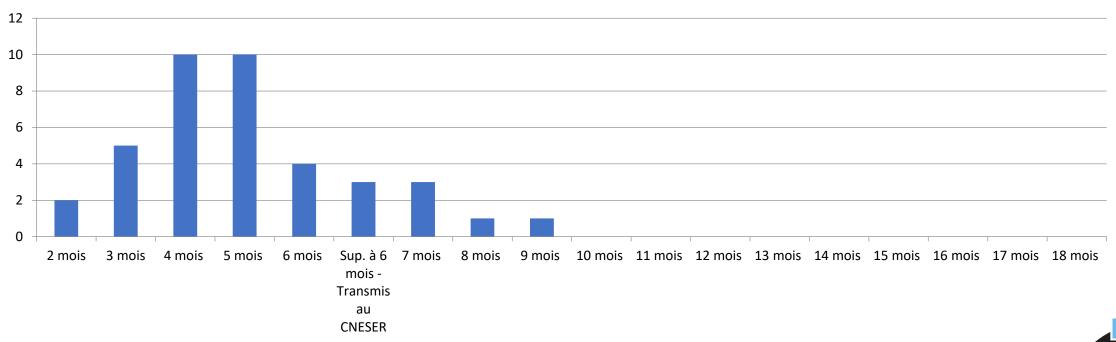
Fraudes aux examens





Bilan de la section disciplinaire des usagers Nombre de dossiers - durée des procédures

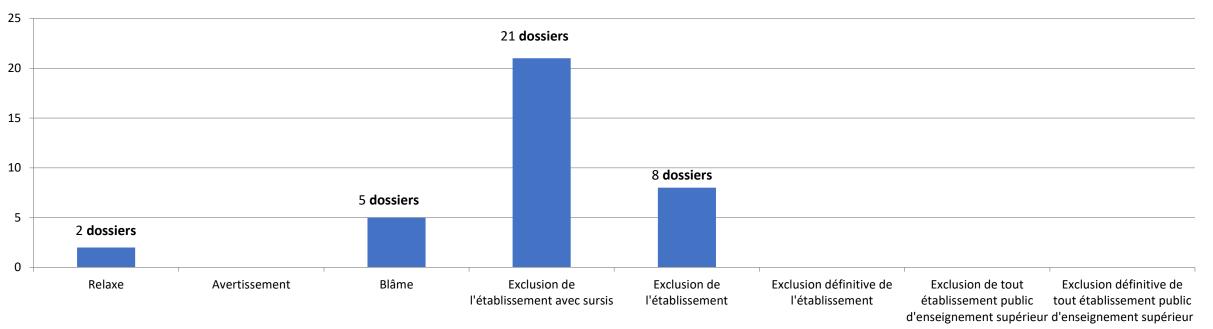
Durée des procédures





Bilan de la section disciplinaire des usagers Sanctions prononcées

Répartition des différents types de sanctions





Bilan de la section disciplinaire des usagers Conduite à tenir en cas de fraude

→ Article R 811-10 du code de l'éducation :

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative <u>sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats</u>. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle des examens peut être prononcée par l'autorité responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux de l'établissement.

Bilan de la section disciplinaire des usagers Conduite à tenir en cas de poursuites disciplinaires

→ Jurisprudence (Conseil d'Etat n°305338):

« Considérant que, ni le décret du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, ni aucune autre disposition législative ou réglementaire n'autorise une université à refuser l'inscription d'un étudiant au seul motif qu'une procédure disciplinaire est engagée à son encontre »



Bilan de la section disciplinaire des usagers Difficultés à réunir le quorum

Les délais de jugement ont baissé cette année par rapport à l'année dernière où d'importantes difficultés avaient été rencontrées.

Néanmoins, il reste difficile de réunir les formations de jugement en raison du formalisme imposé par le code de l'éducation (quorum et délais de convocation) et du manque de visibilité des membres – tant les étudiants que les enseignants – sur leurs disponibilités d'un semestre sur l'autre.

Ces difficultés ont mécaniquement pour conséquence d'allonger les procédures.



Bilan de la section disciplinaire des usagers Etat actuel des dossiers

- 0 dossier en l'attente d'un jugement
- O dossier en attente d'instruction

POUR INFORMATION



3.12 – POINT D'ÉTAPE DU PROJET THÉLÈME

Le point d'étape du Projet Thélème est présenté Monsieur Didier BOISSON, Directeur du Projet THELEME.



L'évaluation du programme en 2019

- Compte rendu scientifique envoyé à l'ANR le 29 avril
- Retour du jury des NCU et de l'ANR le 21 octobre

« Avis très positif. Au vu du descriptif des avancées, le projet Thélème semble bien entré dans l'opérationnel: les points d'appui de la gouvernance et l'équipe projet sont en place, les premiers recrutements qui structurent le projet ont bien été réalisés, le protocole d'évaluation est en place. Les premières avancées ont donné lieu à réflexion et position critique intéressante sur certains préconçus du projet et en conséquence, dès ce stade, à quelques réorientations mineures du projet ».

- Comité d'évaluation interne réuni le 17 mai
- Comité d'évaluation externe réuni le 28 novembre prochain
- Colloque sur les rythmes universitaires le 29 novembre prochain



La méthodologie

Dans les composantes:

- 2018-2019: groupes de travail au niveau des 3 UFR
- 2019-2020: groupes de travail au sein des départements pour la prochaine habilitation

Dans le cadre des NCU:

- 3 réunions des responsables des NCU en 2019
- Des groupes de travail thématiques (évaluation, SI)



ACTION 1 Réussir son entrée dans le supérieur

✓ Tutorat auprès des lycéens (6 lycées de Maine-et-Loire) : classes de seconde et de première

52 étudiants formés cette année dans le cadre d'une E2O (40 à Angers, 12 à Cholet)

- ✓ Rencontres disciplinaires lycées université
- ✓ Modules Découverte des licences en voie de finalisation
- ✓ Articulation de Thélème avec la LLU et le projet Etoile



ACTION 2 Offrir un soutien adapté à chacun pour réussir

- ✓ Tutorat auprès des étudiants de première année et mise en cohérence de l'action 2 avec la loi ORE (parcours adaptés et contrats de réussite étudiants)
- ✓ Réflexion sur les autres dimensions du Tutorat:

consolidation pour la prise en compte des publics empêchés (salariés, en situation de handicap, sportifs de haut niveau...)

perfectionnement pour aider les étudiants en double cursus, en CMI, ou les étudiants qui veulent aller plus vite

✓ Réflexion sur l'engagement



ACTION 3 A chacun son rythme

- ✓ Elaboration des nouvelles maquettes de licence selon le rythme de 5 séquences de 6 semaines par an
- ✓ Première période à l'université :

Déploiement - adaptation de BienvenUA

Contrat de réussite étudiant dématérialisé

Interopérabilité des logiciels et collecte des données Etudiants (parcourSup / Apogée / moodle)

✓ Développement des usages de moodle et de panopto



ACTION 4 Evaluation et compétences

- ✓ Relation Mention de licence à son référentiel de compétences pour obtenir une reconnaissance des compétences travaillées par les étudiants
- ✓ Traduction de ces compétences dans un livret des études (e-portfolio) présent dans le guichet numérique de l'étudiant
- ✓ Réflexion sur les modalités d'évaluation
- ✓ Rénovation des modalités de contrôle des connaissances



ACTION 5

Le numérique : un outil pour tous les objectifs visés

- ✓ Maintien des cours en présence des étudiants
- ✓ Réflexion sur les outils numériques : des moyens pour échanger, poser des questions, discuter avec l'équipe pédagogique (enseignants, tuteurs...)
- ✓ Contribution du numérique : les cours en présentiel sont complétés et enrichis sur moodle
- ✓ Finalisation de la rédaction d'une charte des usages du numérique



4. QUESTIONS DIVERSES



PROCHAINE DATE DE LA C.F.V.U.

Lundi 16 décembre 2019 à 14h30



